

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/105  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  <b><i>Délibération n° DC2012/79</i></b>	

Nombre de membres :

En exercice : 126

Présents : 70

Votants : 77 (dont 7 pouvoirs)

**POUR : 77 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt-six novembre, à 19h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 19/11/2012

M. Gérard DEGLAIRE est désigné secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames Dominique ARNOULD ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Marie-Ange BROUILLON ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Messieurs Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Christian DUHAL ; René FRANCAERT ; Christophe GIOT ; Bernard GIRONDELOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Christian HULOT ; Benoît HUREAU ; Jean-Marc LAMPSON ; Francis LAUNOY ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jacques MACHAULT ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Alain MEUNIER ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT

**Représentés :** Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame Françoise BUSQUET ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Jean-Michel DELAHAUT donne pouvoir de vote à Monsieur Patrick LESOILLE ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame Pascale MELIN ; Monsieur Guy LECLERCQ donne pouvoir de vote à Monsieur André OUDIN ; Monsieur Paul PONCIN donne pouvoir de vote à Monsieur Fabrice LEFEVRE ; Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique GUERIN.

**OBJET : ZAC de VOUZIERS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE A VOUZIERS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence « Création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire y compris leur extension » ;

Vu la délibération n°09/076 du Conseil de Communauté en date du 8 octobre 2009 validant l'avant projet définitif d'aménagement de la zone d'activités de Vouziers, approuvant la modification du plan de financement prévisionnel et autorisant le lancement de la procédure de consultation des entreprises ;

Vu la délibération n°11/056 du Conseil de Communauté en date du 19 avril 2011 adoptant le projet de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Vouziers conformément au plan d'aménagement (Avant Projet Définitif), approuvant le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ; - le programme global des constructions à réaliser dans la zone ; le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement ;

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2012/79 du 26/11/2012

Considérant la proximité immédiate d'une parcelle cadastrée 068 ZE n°118, propriété de la commune de Vouziers, de la future aire d'accueil des gens du voyage et de la ZAC Porte de l'Argonne ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal de la ville de Vouziers en date du 29 mai 2012 autorisant la vente de la parcelle susvisée à la 2C2A ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

AUTORISE l'achat de la parcelle cadastrée 068 ZE n °118 d'une contenance de 3103m<sup>2</sup>, auprès de la Ville de Vouziers dans les conditions suivantes :

Prix : 3 euros / m<sup>2</sup>

Frais de notaire : A la charge de la 2C2A

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 27 novembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

